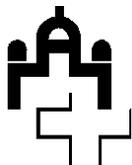


Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



**CRaha 04-57 Décision de la Commission de réhabilitation du 7 juin 2006**

---

Résumé de la décision

---

N.N. a promis en 1942 à un immigré vivant en Suisse d'y accompagner un membre de sa famille menacé de déportation en évitant les contrôles douaniers officiels. Il reçut pour cela un acompte et se rendit par deux fois dans la région frontalière afin d'y organiser le passage. Il chargea un tiers d'exécuter le passage de la frontière. Ce passage n'eut cependant pas lieu. NN. a été condamné à une peine d'emprisonnement.

La Commission de réhabilitation de l'Assemblée fédérale a constaté le 7 juin 2006 que le jugement pénal prononcé à l'encontre de N.N. a été annulé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004, en application de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur l'annulation des jugements pénaux prononcés contre des personnes qui, à l'époque du nazisme, ont aidé des victimes des persécutions à fuir.